

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	17 septembre 2026
Numéro	26.401	Heure	16h14

Auteur-e(-s) : Blaise Courvoisier	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Participation des clients au financement des soins à domicile	
Contenu : Le Conseil d'État prévoit un arrêté dès le 1 ^{er} janvier 2027 imposant une participation des clients aux soins à domicile de 7 fr./heure, maximum 15,35 fr./jour (droit fédéral). Cette mesure s'appliquera-t-elle aussi aux bénéficiaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires ? Des exceptions sont-elles prévues ? D'autres cantons appliquent déjà ce système : leurs études montrent-elles si cette charge entraîne un renoncement aux soins ? Ont-ils réalisé des économies réelles ou simplement transféré les coûts vers l'aide sociale ?	

Demande spécifique liée au traitement	
Réponse orale	OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :